Nations Unies S/PV.4187



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4187e séance
Lundi 14 août 2000, à 10 h 40
New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kasse
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	Mme Achouri
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/785).

00-60554 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/785)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Japon et de la Norvège des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kobayashi (Japon) et M. Brattskar (Norvège) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence d'objection, je considère que le Conseil accepte, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Miyet à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/785).

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2000/793, lettre d'Éthiopie datée du 11 août 2000.

Je donne maintenant la parole à M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix qui a été invité par le Conseil en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

M. Miyet : Le rapport du 9 août dernier (S/2000/785) dont le Conseil de sécurité est saisi fait suite à la résolution 1312 (2000) du 31 juillet dernier par laquelle le Conseil a autorisé l'établissement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) avec un déploiement initial de 100 observateurs militaires et personnels civils d'appui nécessaires jusqu'au 31 janvier 2000.

Par la même résolution, le Secrétaire général a été prié de poursuivre la planification de cette mission et de commencer à prendre les mesures administratives nécessaires à son organisation. À cet égard, le rapport du Secrétaire général présente un concept d'opération et des recommandations pour l'expansion de la Mission. Le rapport rend compte, en outre, des événements politiques et humanitaires survenus depuis le dernier rapport du 2 juin 2000, publié sous la cote S/2000/530.

En ce qui concerne la situation politique dans la zone, les membres du Conseil se souviendront sans doute que dans son rapport du 30 juin dernier, le Secrétaire général avait informé le Conseil que l'Éthiopie et l'Érythrée avaient signé un accord de cessation des hostilités sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, le 18 juin 2000 à Alger. Par la suite, lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenu du 10 au 12 juillet à Lomé, les chefs d'État et de gouvernement ont encouragé les deux parties à poursuivre sous les auspices de l'OUA leurs négociations sur la question en suspens en vue de parvenir à une paix durable. À ce propos, les parties ont poursuivi des pourparlers indirects, début juillet à Washington, sur les questions de délimitation de démarcation de la frontière ainsi que sur le problème des réparations. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général du 9 août, ces pourparlers ont été ajournés sans qu'il y ait eu de déclaration officielle concernant l'issue de ces négociations.

S'agissant maintenant de la situation humanitaire, il est clair que le conflit armé entre l'Éthiopie et l'Érythrée a eu des conséquences dramatiques sur les populations affectées. En juin 2000, le nombre de personnes déplacées en territoire érythréen était passé à plus de 1,1 million. De plus quelque 94 000 Érythréens se sont réfugiés au Soudan, au moment d'un regain d'hostilité, en mai 2000. Depuis l'Accord de cessation

des hostilités du 18 juin, l'on assiste maintenant à un retour spontané d'Érythréens, se hâtant de rentrer chez eux avant la fin de la saison des semailles. Un retour immédiat sera, toutefois, impossible pour bon nombre de réfugiés et de personnes déplacées en raison de l'état déplorable des logements et des infrastructures de base, de la perte des effets personnels et des récoltes, du manque de services sociaux et surtout des risques posés par la présence de mines.

Dans ces conditions, aggravées par le fait que la saison des pluies a commencé, la perspective de voir les réserves de vivres s'épuiser d'ici septembre 2000 est extrêmement préoccupante. Face à cette situation critique, il est impératif que la communauté internationale réponde généreusement et de toute urgence à l'appel humanitaire de janvier 2000, révisé en juillet dernier, portant sur 87,3 millions de dollars estimés nécessaires pour venir en aide à ce 1,1 million de réfugiés érythréens affectés par la guerre.

Dans le même temps, le conflit aurait fait 500 victimes civiles et 750 orphelins dans la région du Tigré en Éthiopie, avec en outre près de 650 civils portés disparus. Comme le sait le Conseil, cette situation provoquée par la guerre est aggravée par la sécheresse catastrophique qui a frappé l'Éthiopie, portant à plus de 10 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Quatre saisons agricoles ont été perdues, plus de 70 000 hectares agricoles sont devenus incultivables et bon nombre d'Éthiopiens ne peuvent regagner leur village dans les zones frontalières du fait de la présence des mines et des munitions non explosées. Là encore, une aide humanitaire massive s'impose pour venir en aide aux populations éthiopiennes affectées.

En juin dernier, une mission d'évaluation organisée par l'équipe des Nations Unies en Éthiopie s'est rendue pour la première fois dans les régions contestées de Badme et de Zala Ambesa, qui en raison des combats intermittents qui s'y déroulaient étaient privées de toute aide humanitaire depuis deux ans. La mission d'évaluation a porté son attention sur les moyens de satisfaire les besoins immédiats des populations, sur la réhabilitation des zones dévastées ainsi que sur le diagnostic et le traitement des maladies sexuellement transmissibles suite aux mouvements massifs de population et à l'occupation militaire.

Je voudrais maintenant aborder plus en détail le concept d'opération que devrait en mettre en oeuvre la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Comme prévu dans son rapport en date du 30 juin dernier, publié sous la cote S/2000/643, le Secrétaire général a dépêché une mission de reconnaissance dans la région du 4 au 18 juillet dernier, pour discuter avec l'Organisation de l'unité africaine et les deux parties des modalités d'une assistance possible des Nations Unies dans la mise en oeuvre de l'Accord de cessation des hostilités. Également comme prévu, les Nations Unies ont procédé dans une première phase au déploiement d'une équipe de cinq officiers de liaison, respectivement à Addis-Abeba et à Asmara pour entreprendre des consultations liminaires avec les parties et l'OUA, et se préparer au déploiement initial des 100 observateurs militaires et du personnel d'appui autorisé par la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est de la deuxième phase, au cours de laquelle s'effectuera le déploiement des 100 premiers observateurs militaires et du personnel d'appui, les préparatifs sont en cours pour leur déploiement à partir de la fin de ce mois d'août. Les activités prévues au cours de cette deuxième phase, en application de la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité, sont décrites au paragraphe 44 du rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi. Dans l'intervalle, il serait indispensable de pouvoir dépêcher dans les plus brefs délais une équipe de déminage, conformément à l'Accord de cessation des hostilités et à la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité.

J'ai moi-même adressé une lettre, la semaine dernière, aux deux Ministres des affaires étrangères pour essayer d'accélérer le déploiement de cette équipe.

Le mandat envisagé pour la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, dont le déploiement complet pourrait avoir lieu au cours d'une troisième phase, une fois autorisé par le Conseil de sécurité, est quant à lui décrit au paragraphe 15 du présent rapport du Secrétaire général (S/2000/785). Les dispositions du mandat de la Mission ont été élaborées conformément à l'accord de cessation des hostilités et sur la base des conclusions de la mission de reconnaissance qui s'est rendue dans la région du 4 au 18 juillet dernier. Comme cela est indiqué dans le rapport, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée devrait être dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général et serait composée de diverses composantes spécialisées dans les domaines politique, militaire et administratif, ainsi que du déminage et de l'information.

La composante militaire de la Mission devrait être dirigée par un général de division. La Mission opérerait dans la zone de sécurité temporaire et dans les zones adjacentes, tel que décrit aux paragraphes 45 et 46 du présent rapport. La Mission travaillerait en collaboration étroite avec des représentants de l’Organisation de l’unité africaine (OUA) pour s’acquitter des tâches prévues et faciliter l’application de l’Accord de cessation des hostilités.

En outre, conformément à l’accord, il est prévu, en particulier, que les Nations Unies et l’OUA établiront une commission militaire de coordination, avec des représentants des deux parties, qui aura pour tâche de coordonner et de régler les questions, en particulier militaires, liées à l’application du mandat de la mission. Il est de toute évidence important que cette commission soit mise sur pied au plus tôt. Il est, par ailleurs, envisagé que la Mission des Nations Unies coordonnera ses activités avec les organismes humanitaires locaux et internationaux dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, par l’entremise d’un centre de coordination civile et militaire qui serait créé à cette fin.

Comme indiqué au paragraphe 18 du présent rapport, pour que la Mission des Nations Unies puisse s’acquitter de son mandat tel que proposé, le Représentant spécial et le Commandant de la force disposeraient de bureaux à Addis-Abeba et à Asmara. Des quartiers généraux régionaux seraient, en outre, ouverts à Mendefera en Érythrée et à Mekele en Éthiopie afin de maintenir des contacts étroits avec les autorités locales. La principale, mais pas unique, base de soutien logistique devrait être, pour des raisons opérationnelles, implantée à Asmara en raison de sa proximité avec la zone d’opérations de la Mission.

La zone d’opérations de la Mission des Nations Unies serait divisée en trois secteurs : ouest, centre et est. Les quartiers généraux de secteurs seraient installés à Barentu pour l’ouest, Adigrat pour le centre et Assab pour l’est. Les effectifs de chaque secteur seraient composés d’un groupe d’observateurs militaires et d’un bataillon d’infanterie.

Le Secrétaire général invite le Conseil de sécurité à examiner les propositions contenues dans son rapport concernant le mandat et la structure élargis de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, tel qu’indiqué au paragraphe 48 – et détaillé aux paragraphes 26 et 27 du rapport – où il est proposé de déployer une force militaire de 4200 personnels militaires, dont 220 observateurs militaires, 3 bataillons d’infanterie et les unités d’appui nécessaires. Des discussions sont en cours avec les parties à ce sujet et il importe qu’elles fassent preuve de l’ouverture d’esprit et de la souplesse nécessaires pour permettre la constitution de cette force.

Dans son rapport, le Secrétaire général a tenu à rendre à nouveau hommage au Président Bouteflika et à l’Organisation de l'unité africaine (OUA) pour avoir facilité la conclusion de l’accord de cessation des hostilités entre l’Éthiopie et l’Érythrée. Nous nous félicitons de la décision prise par l’OUA, lors du Sommet de Lomé, de prier le Président Bouteflika de poursuivre des efforts en vue du rétablissement durable de la paix entre les deux pays. Le Secrétaire général exprime également son appréciation de ce que les États-Unis d'Amérique et l’Union européenne aient effectivement appuyé ces efforts de médiation. Nous comptons, en outre, sur les autorités éthiopiennes et érythréennes pour qu’elles donnent suite aux engagements pris en vertu de l’accord de cessation des hostilités et coopèrent sans réserve avec la Mission des Nations Unies dans l’exécution de son mandat.

Dans les jours qui viennent, il sera essentiel que les deux parties coopèrent activement afin que la zone de sécurité temporaire puisse être instaurée très rapidement, et que soient mises à la disposition de la Mission les informations nécessaires au démarrage de l’action de lutte contre les mines, conditions indispensables pour que les travaux dans la zone puissent enfin commencer.

Le Président (*parle en anglais*) : J’informe les membres du Conseil que j’ai reçu une lettre du représentant de l’Érythrée dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique établie, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Seyoum (Érythrée) prend place à la table du Conseil.

Mme Soderberg (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport ainsi

que le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé de ce matin. Je sais qu'ils ont déployé d'importants efforts pour résoudre cette crise dès qu'elle a éclaté, il y a presque deux ans de cela. Nous leur sommes reconnaissants de ces informations mises à jour qu'ils nous ont fournies.

Monsieur le Président, nous tenons également à vous remercier d'avoir organisé cette séance publique importante, et nous nous associons à nos collègues pour souhaiter la bienvenue ici aux représentants de l'Éthiopie et de l'Érythrée.

Je souhaiterais demander à nos collègues de l'Éthiopie et de l'Érythrée de faire en sorte que cette séance marque l'ouverture d'un nouveau chapitre dans leurs relations bilatérales naissantes. Enfin, les fusils se sont tus mais à quel prix ! Nous implorons les Gouvernements éthiopien et érythréen de remplir ce silence avec les mots du compromis, de la réconciliation et de l'espoir. À l'exception des États Membres insulaires, nous avons tous des voisins et nous partageons tous des frontières. Le défi pour les peuples éthiopien et érythréen consistera à déterminer le type de frontières qu'ils souhaitent avoir. Ils pourraient facilement avoir une ligne verte, où des barbelés, protégés par une force militaire, établiraient une démarcation qui ne serait qu'une simple séparation physique. Ce n'est pas là ce que le Conseil doit rechercher. Mieux vaut procéder à une division aussi nette que de voir reprendre le conflit, mais cela reviendrait à gâcher une occasion unique.

Nous demandons instamment aux Gouvernements éthiopien et érythréen de faire en sorte que ne se répètent pas ces situations tragiques qui ont conduit à l'établissement de lignes de démarcation restées en place pendant plusieurs dizaines d'années, comme dans la péninsule coréenne, au Moyen-Orient et à Chypre. Au lieu de cela, l'Éthiopie et l'Érythrée doivent s'inspirer des modèles d'intégration de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), fondés sur la libre circulation des personnes, des biens et des idées. Si l'on veut aller plus loin, il se pourrait que l'Espagne et le Portugal offrent un bon modèle pour les relations nécessaires qui doivent être établies. L'Éthiopie et l'Érythrée sont des entités nationales distinctes qui partagent cependant des expériences historiques communes. Ces deux pays doivent instaurer des relations bilatérales subtiles fondées sur l'interdépendance et un projet commun de prospérité.

En voyant le dynamisme économique actuel de l'Union européenne, il convient de souligner que celle-ci a été créée lorsque l'Allemagne et la France se sont rendu compte que l'intégration économique était la clef qui permettrait d'éviter pour toujours un retour à la guerre.

Le Conseil de sécurité a également une préoccupation institutionnelle à cet égard. Les Casques bleus ne doivent pas être vus comme pouvant remplacer un accord de paix complet; ils doivent plutôt être perçus comme ceux qui offrent la possibilité d'obtenir la paix sur la base de valeurs, de cultures, de frontières et d'aspirations communes.

La présence toujours plus importante de l'Organisation des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée devrait apaiser les tensions et créer un environnement favorable à la recherche de solutions durables. L'aspiration à meilleures relations bilatérales ne doit pas être limitée dans le temps, mais la présence des Casques bleus de l'ONU doit l'être.

En tant que Conseil, nous devons faire en sorte que les soldats de la paix soient les catalyseurs du progrès et qu'ils ne servent pas à justifier l'inaction sur le plan politique.

Les parties doivent rechercher une solution qui va beaucoup plus loin que la simple cessation des hostilités. Nous leur demandons instamment, comme l'a dit le Président Abraham Lincoln, d'oevrer pour une paix juste et durable entre les nations.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les recommandations qui figurent dans le récent rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée. Comme nous l'avons fait pour la résolution 1312 (2000) qui porte la création de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, nous travaillons à la rédaction d'un projet de résolution et nous espérons pouvoir le transmettre rapidement aux experts négociateurs afin de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Par ailleurs, les États-Unis demeurent profondément préoccupés par les problèmes humanitaires, et notamment par la reprise des déportations qui exacerbent les conditions de vie de beaucoup de personnes touchées par le conflit, et qui menacent d'empirer les relations entre les deux pays à une étape cruciale du

processus de paix. Nous demandons au Gouvernement érythréen de permettre au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'avoir accès aux camps de détenus et de prisonniers de guerre, et de s'assurer que les rapatriements ont lieu avec la pleine participation du CIRC.

Nous demandons également au Gouvernement éthiopien de s'assurer que les organisations internationales appropriées, y compris le CICR, ont pleinement accès aux civils érythréens dans les zones de l'Érythrée actuellement occupées par l'Éthiopie. De même, nous demandons au Gouvernement éthiopien de permettre l'accès à tous les prisonniers de guerre érythréens.

Enfin, nous attendons avec impatience la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général et le déploiement rapide d'une mission des Nations Unies. Il s'agit là de l'obligation du Conseil de sécurité.

Nous attendons des parties davantage que la simple cessation des hostilités. L'Accord de cessation des hostilités signé par l'Éthiopie et l'Érythrée, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), fait explicitement état de l'engagement des parties à déterminer leurs frontières communes, y compris par le biais d'un mécanisme d'arbitrage si un accord rapide ne peut pas être obtenu autrement. En fait, cet engagement apparaît au moins cinq fois dans l'Accord de cessation des hostilités.

Le Conseil doit demander la conclusion d'un accord sur la délimitation et la démarcation de la frontière commune, en tant qu'un élément crucial d'un accord de paix complet. Cet élément sera essentiel pour que la paix entre ces deux voisins anciennement en guerre puisse être durable et bénéfique aux peuples des deux pays.

Nous espérons sincèrement que les deux Gouvernements accorderont leur attention aux besoins réels de leur peuple, notamment en matière de santé, d'éducation, de sécurité alimentaire, d'emplois et de logement. Comme nous le savons, la paix n'apportera pas de dividendes si elle est fondée sur une destruction mutuelle assurée, puisque ce serait là une simple trêve basée sur le maintien des armements.

Au lieu de cela, l'Éthiopie et l'Érythrée doivent mettre en place une paix fondée sur une prospérité et une dépendance mutuelles, car ce serait une paix basée sur des valeurs et des aspirations communes.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie la représentante des États-Unis des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Andjaba (Namibie) *(parle en anglais)* : Je tiens d'abord à vous remercier, M. le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à l'ancien Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et Président de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, et au Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, pour leurs efforts continus qui ont eu pour aboutissement la signature, le 18 juin 2000 à Alger, de l'Accord de cessation des hostilités entre les Gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée.

Nous saisissons également cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et d'autres membres de la communauté internationale de leur appui continu et indéfectible aux efforts déployés par l'OUA pour régler ce conflit à l'amiable.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, mérite d'être salué pour son attachement et son dévouement au règlement pacifique des conflits en Afrique, en particulier du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous le remercions de son rapport complet et réfléchi dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui porte sur le statut de la mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée dont la création est envisagée et pour laquelle les préparatifs sont déjà avancés.

Je voudrais également remercier M. Miyet de sa présentation du rapport du Secrétaire général et de la mise à jour qu'il a faite ce matin.

La signature de l'Accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement de l'Éthiopie et le Gouvernement de l'Érythrée a constitué une réalisation de grande importance et un grand pas en avant vers le règlement pacifique du conflit entre les deux pays. En vertu de cet Accord, les parties intéressées ont entre autres affirmé leur attachement : premièrement, au règlement de la présente crise et de tout autre différend entre les deux pays par des moyens pacifiques et juridiques conformément aux principes énoncés dans les Chartes de l'OUA et des Nations Unies; deuxièmement, au rejet du recours à la force comme moyen d'imposer une solution en cas de différend; et, troisièmement, au respect des frontières héritées à l'indépendance, tel que stipulé dans la résolution

AHG/RES.16 (I) adoptée au Caire en 1964, et, à cet égard, la détermination desdites frontières sur la base des traités coloniaux pertinents et du droit international applicable en la matière, en ayant recours, à cette fin, à des moyens techniques pour démarquer les frontières et, en cas de controverse, à un mécanisme approprié d'arbitrage.

De plus, l'Accord engage les parties à cesser immédiatement les hostilités, et stipule que, dès sa signature, toutes les attaques armées aériennes et terrestres doivent cesser. À cet égard, ma délégation est pleinement en accord avec l'évaluation faite dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle jusqu'à présent, les parties ont fait preuve de l'engagement et de la bonne volonté requis pour donner effet à l'Accord de cessation des hostilités et aux accords provisoires qu'il contient.

Nous demandons aux parties de continuer de faire preuve, en toute bonne foi, de leur attachement à la paix, au développement et à la prospérité, non seulement pour les deux peuples concernés, mais également pour la région et pour l'ensemble de l'Afrique.

Ma délégation se félicite de la tenue, le mois dernier à Washington, de pourparlers indirects sur les questions en suspens, comme les modalités de délimitation et de démarcation de la frontière et la question de la réparation. À cet égard, nous félicitons le Président Abdelaziz Bouteflika, qui a été chargé par l'OUA de poursuivre ses efforts de médiation en vue de trouver une solution pacifique et durable au conflit.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir une aide financière généreuse, sur un plan bilatéral ou par le biais des équipes des Nations Unies dans les deux pays, afin de permettre aux Gouvernements intéressés de faire face aux conséquences de la guerre et de la sécheresse.

Ma délégation est très préoccupée par la présence de mines terrestres et d'engins non explosés, qui demeurent un obstacle majeur aux activités de réinstallation. Selon le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ces mines terrestres ont tué ou blessé environ 167 personnes, surtout des enfants, depuis février dernier. Nous demandons à la communauté internationale de fournir une assistance technique aux pays concernés pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités de déminage.

Nous sommes ravis d'apprendre que le Service des Nations Unies pour l'action antimines prépare actuellement un programme d'assistance antimines pour contribuer à atténuer la menace que représentent les mines terrestres et les munitions non explosées.

Nous espérons que la composante information de la Mission envisagée des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) jouera un rôle central dans la diffusion non seulement du mandat même de la MINUEE, mais également des activités de sensibilisation aux dangers des mines, pour que les communautés urbaines et rurales soient conscientes des dangers des mines terrestres et, par-là, pour qu'il n'y ait plus, à terme, de nouvelles victimes des mines terrestres, en particulier chez les femmes et les enfants. Ma délégation trouve encourageant que l'Éthiopie et l'Érythrée se soient déclarées prêtes à accorder un temps d'antenne à la MINUEE sur les ondes et à la télévision nationales.

Enfin, ma délégation se félicite de la précision de la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la réalisation des tâches stipulées dans l'Accord de cessation des hostilités. L'ONU et l'OUA doivent en effet collaborer étroitement au niveau de la consultation, de l'échange d'information et de la participation aux activités communes, pour mener à bien l'application de l'Accord.

Nous nous félicitons également de ce que l'ONU et l'OUA aient convenu de maintenir chacune leur propre identité dans cet effort, y compris au niveau des sources de financement, et de ce que la MINUEE assure dans la mesure du possible une assistance logistique à l'OUA. Toutefois, pour pouvoir rétablir la paix, il faudra que cet appui et cette assistance puissent être maintenus. Il faut donc aider l'OUA à mobiliser le soutien financier et logistique voulu, si l'on veut qu'elle puisse jouer un rôle important dans la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Bernard Miyet, de la présentation du rapport du Secrétaire général et des informations supplémentaires qu'il a données au Conseil de sécurité.

La délégation russe a étudié très attentivement ce rapport et souscrit pour l'essentiel à ses positions et à ses conclusions. Le rapport contient des propositions détaillées relativement au déploiement complet dans la zone de conflit d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, avec la coopération, au niveau du processus de négociation, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il importe que ces propositions reposent sur l'Accord de cessation des hostilités, signé à Alger le 18 juin dernier, ainsi que les conclusions de la mission des Nations Unies dans la région, avec laquelle toutes les parties prenantes ont coopéré de façon constructive.

Nous estimons que le déploiement rapide de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et sa transformation prévue en opération de maintien de la paix à part entière sont une condition importante à la mise en oeuvre par les parties de l'Accord signé à Alger. La première étape pratique dans ce sens a déjà été franchie. Le 31 juillet, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1312 (2000), qui autorise à envoyer jusqu'à 100 observateurs militaires des Nations Unies sur le terrain. La Russie, à l'instar d'autres membres du Conseil de sécurité, compte sur cet effort pour renforcer l'évolution positive vers la résolution des différends territoriaux entre l'Éthiopie et l'Érythrée et pour fournir aux Nations Unies un outil de règlement du conflit.

Foncièrement, la Fédération de Russie estime que si les autorités des parties hôtes apportent au plan un appui constructif et si Addis-Abeba et Asmara respectent rigoureusement les dispositions de l'Accord d'Alger, ce groupe d'observateurs militaires des Nations Unies devrait contribuer efficacement au règlement du conflit qui divise ces deux États. Le déblocage de cette crise, comme l'a confirmé l'évolution positive dont j'ai déjà parlé, ne peut être obtenu que par des moyens politiques et dans le cadre des normes du droit international. C'est un point de vue que nous défendons avec constance et avec insistance tant au Conseil de sécurité que dans nos contacts avec les parties intéressées.

Dans la situation actuelle, il est fondamental de ne pas tolérer de mesures impliquant, notamment, le recours à la force, qui auraient un effet contraire à l'effet recherché en risquant d'entraver nos efforts de normalisation de la situation dans la zone du conflit. Les deux parties, conformément aux engagements qu'ils ont pris en matière de sécurité, doivent faire preuve de toute la modération et la volonté politique dont ils sont capables et s'atteler à créer un climat de confiance réciproque, propice à la recherche d'une solution globale au conflit.

Les efforts de médiation de l'OUA, comme ceux de son ancien Président, le Président algérien Abdelaziz Bouteflika, auxquels nous devons la signature de l'Accord d'Alger, méritent les plus grands éloges. Il nous paraît important que le Conseil de sécurité continue d'appuyer et d'encourager au maximum ces efforts afin de faire avancer le dialogue politique et d'aboutir à la signature d'un accord de paix définitif entre les parties.

Nous partageons la préoccupation exprimée dans le rapport du Secrétaire général concernant les graves conséquences humanitaires de ce conflit, qui a entraîné des déplacements massifs de population et une forte augmentation de la demande d'aide alimentaire d'urgence. Cette situation est aggravée par la rigueur des conditions climatiques, la complexité de la situation économique dans la région et le risque que représentent les mines terrestres dans la zone du conflit et dans les zones adjacentes. Si vous voulons régler efficacement ces problèmes, il faut que la communauté des donateurs internationaux et les institutions spécialisées de l'ONU s'y attellent en priorité.

La Fédération de Russie, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité et d'ami de longue date des États de la corne de l'Afrique, continuera de contribuer activement à l'établissement d'une paix durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Éthiopie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Tessema (Éthiopie) prend place à la table du Conseil.

M. Eldon (Royaume-Unie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur le conflit entre l'Éthiopie et

l'Érythrée, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé instructif de ce matin. Nous tenons également à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique.

Ma déclaration, aujourd'hui, sera relativement courte. Nous souscrivons entièrement à la déclaration que va faire tout à l'heure la délégation de la France, qui préside actuellement l'Union européenne.

Les combats entre l'Éthiopie et l'Érythrée figurent certainement parmi les conflits les plus éminemment évitables qui soient. Le prix payé en souffrances humaines a été énorme, comme la mission envoyée par le Conseil de sécurité dans les deux pays l'a constaté elle-même au début de l'année.

Nous nous félicitons en particulier de la contribution importante apportée par le général de division Timothy Ford et son équipe de reconnaissance, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général. Leurs conclusions constitueront la base pour entreprendre la tâche essentielle qui, espérons-le, doit bientôt commencer et qui consiste à élargir le mandat et la structure de la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE).

L'Accord de cessation des hostilités signé en juin dernier au prix d'âpres efforts par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est crucial pour le déploiement de la MINUEE. Le Royaume-Uni se félicite des efforts compétents déployés par le Président Bouteflika de l'Algérie, ainsi que de la mission de bons offices de l'envoyé spécial des États Unis, qui ont permis la conclusion de cet Accord. Nous les remercions de leur détermination et saluons leur engagement soutenu. Si l'on veut parvenir à une paix durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée et amorcer une reprise économique, il est de toute évidence essentiel que les négociations se poursuivent.

Le bilan que le Secrétaire général dresse de la situation humanitaire dans les deux pays est alarmant. Plus d'un million d'Érythréens ont été victimes de la guerre. Plus de 90 000 d'entre eux ont trouvé refuge au Soudan depuis le mois de mai seulement. En Éthiopie, la guerre a exacerbé une situation de pénurie alimentaire déjà très grave. Plus de 10 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide d'urgence. C'est pourquoi il faut, pour le bien des peuples des deux pays, continuer de tout mettre en oeuvre en vue de parvenir à un règlement pacifique durable. Entre-temps, il va sans dire qu'il est essentiel que les deux parties au conflit respectent le cessez-le-feu et qu'elles s'en tiennent rigoureusement aux termes de l'Accord de cessez-le feu. Cella permettrait le déploiement rapide d'une MINUEE élargie.

Nous espérons que les 100 observateurs militaires prévus dans la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité seront bientôt déployés. Il est à l'évidence important que les deux parties commencent à avoir confiance dans la viabilité et la permanence du cessez-le-feu. L'arrivée rapide des observateurs militaires facilitera considérablement ce processus.

Le déploiement à temps de l'ensemble de la Force de maintien de la paix reste néanmoins un élément déterminant pour garantir un cessez-le-feu permanent et créer les conditions nécessaires en vue de parvenir à un règlement durable. Il faudra s'attacher en particulier à arrêter le calendrier du déploiement de la MINUEE. Comme l'Ambassadeur Soderberg l'a dit ce matin, le déploiement des soldats de la paix de l'ONU ne saurait justifier l'immobilisme politique.

Nous convenons parfaitement avec le Secrétaire général pour dire que les soldats de la paix de la MINUEE ne devraient pas être déployés pour une période indéfinie. Il importe également qu'il existe des mécanismes de coordination clairs et efficaces entre la MINUEE et l'OUA dans la mesure où l'OUA oeuvre au règlement des différends politiques entre les deux parties.

La menace que les mines terrestres et les engins non explosés représentent pour la Mission de l'ONU et pour le retour des réfugiés dans les régions touchées par le conflit est un motif de vive préoccupation. Nous nous félicitons du rôle joué à cet égard par le Service des Nations Unies pour l'action antimines et nous encourageons les deux parties à coopérer pleinement avec le programme de ce Service.

Le Royaume-Uni continuera de suivre de près l'évolution de la situation en Éthiopie et en Érythrée. Nous prions instamment les deux parties de respecter le maintien du cessez-le-feu et de poursuivre leurs efforts en vue d'un accord de paix négocié et durable. Nous estimons que la démarcation et la délimitation de la frontière dans les plus brefs délais constituerait un premier pas important dans cette direction. Il importe également que tous les gouvernements respectent l'embargo obligatoire sur les armes et l'interdiction de fournir une assistance technique et une formation à cet égard, conformément à la résolution 1298 (2000) du

Conseil de sécurité. Nous sommes impatients d’entamer nos travaux sur le projet de résolution qui vise à élargir le mandat de la MINUEE.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu’il m’a adressées.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier le Secrétaire général de son rapport, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, pour son exposé sur les modalités d’un éventuel rôle de l’ONU dans la mise en application de l’Accord de cessation des hostilités signé par l’Éthiopie et l’Érythrée. Je m’associe aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, d’avoir convoqué cette séance publique. Je voudrais également dire que ma délégation salue le rôle actif joué par l’Organisation de l’unité africaine (OUA) et sa présidence algérienne. Nous nous félicitons du fait que le rapport envisage une coopération étroite entre la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et l’OUA.

Il va de soi que nous sommes également reconnaissants à l’Éthiopie et à l’Érythrée d’avoir signé l’Accord de cessation des hostilités. Nous souscrivons à l’analyse faite par le Secrétaire général selon laquelle les parties ont jusqu’à présent manifesté la détermination voulue pour assurer la mise en oeuvre de cet Accord. Il est cependant rappelé implicitement dans cette analyse que nous n’en sommes qu’au début du processus de paix. C’est la fermeté de l’engagement constant des deux parties à une paix réelle qui déterminera le succès ou l’échec de l’opération que nous sommes invités à appuyer.

À cet égard, nous pensons qu’il est possible de faire beaucoup plus. Les deux pays sont maintenant à même de prendre des mesures concrètes pour rétablir la confiance entre eux. De telles mesures permettraient de mettre fin à toutes les récriminations mutuelles et autres formes de propagande et de commencer à traiter de la question des ressortissants de chacun des pays d’une manière plus décente et plus humaine. Le rapport du Secrétaire général contient des dispositions importantes concernant la composante d’information de la MINUEE et nous sommes satisfaits de lire que les autorités éthiopienne et érythréenne ont manifesté leur volonté de dégager des plages horaires sur leurs stations de radio et leurs chaînes de télévision nationale à l’intention de la MINUEE. Mais cela ne sera possible que si le temps d’antenne restant n’est pas saturé de propagande haineuse envers l’autre pays.

Nous souscrivons à l’appel lancé par le Secrétaire général à l’Éthiopie et l’Érythrée pour qu’elles continuent de manifester la volonté politique dont elles ont fait preuve en signant l’Accord de cessation des hostilités, et il est clair que cette volonté politique se jugera à l’aune des progrès qui seront réalisés dans le cadre des pourparlers indirects. Il est peut-être inévitable que le rapport du Secrétaire général ne contienne que peu d’informations sur cette question et nous savons bien qu’une séance publique du Conseil de sécurité comporte des limites à cet égard, mais si le Conseil doit se prononcer sur l’élargissement de la MINUEE, il devra en savoir plus que ce que nous apprend le paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général, à savoir qu’au cours de la dernière série de pourparlers indirects tenue à Washington, «les parties ont discuté des modalités de délimitation et de démarcation de la frontière, ainsi que de la question de la réparation».

C’est précisément ce résumé très bref qui, de l’avis de ma délégation, soulève d’autres questions. L’Accord de cessation des hostilités présuppose que l’opération de maintien de la paix de l’ONU prendra fin une fois que le processus de délimitation et de démarcation de la frontière aura été mené à son terme. Cela semble être une hypothèse logique puisque la seule cause du conflit était, semble-t-il, un désaccord sur le tracé de la frontière. Mais ma délégation voudrait alors savoir exactement comment la question de la réparation est intervenue. Est-ce que le règlement de la délimitation et de la démarcation de la frontière dépend d’un accord préalable sur la réparation? Quels dommages au juste doivent être indemnisés? De quelles sortes de revendications parle-t-on? Et qui exige des réparations? Nous convenons avec le Secrétaire général qu’on ne peut s’attendre à ce que la MINUEE soit déployée pour une période indéfinie, mais c’est justement pourquoi nous pensons que le Conseil de sécurité devrait demander plus de clarté, à la fois en ce qui concerne les questions en suspens dans le cadre des pourparlers indirects et pour ce qui est de la mesure dans laquelle une solution à ces questions serait un préalable pour mettre fin à la MINUEE. Sans ces informations, ma délégation aura du mal à se prononcer sur les recommandations du Secrétaire général. À cet égard, il est certes important que le représentant spécial du Secrétaire général soit doté du statut d’observateur

aux pourparlers indirects. Nous espérons qu'il sera désigné très rapidement.

Quant à la composition du contingent militaire de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, nous nous félicitons de l'insertion de la cellule de formation. Mais, l'expérience récente a montré l'importance cruciale de ne déployer que des unités bien formées dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous serions très reconnaissants au Secrétariat de nous assurer que, cette fois-ci, uniquement un personnel bien entraîné et bien équipé, sera sélectionné.

Il est évident que le coût humain du conflit a été énorme. Le maintien de la paix est certes à l'ordre du jour, mais nous ne devons pas pour autant perdre de vue les opérations humanitaires complexes qui nous attendent. Le Secrétaire général propose, à juste titre. La création d'un centre de liaison, le Centre de coordination civile et militaire, pour coordonner les tâches et les activités de maintien de la paix avec celles des organisations humanitaires. Nous espérons que, dans les prochains rapports qu'il soumettra au Conseil, le Secrétariat abordera les importantes questions humanitaires, y compris le problème des catégories de personnes les plus vulnérables, comme les Érythréens expulsés auparavant de l'Éthiopie et ces Éthiopiens qui sont sur le point d'être rapatriés chez eux.

Aussi soulagés que nous puissions l'être de cette perspective de paix, nous ne devons pas pour autant oublier le fait que, le 17 mai, le Conseil a adopté la résolution 1298 (2000) imposant aux parties un embargo sur les armes. Tant qu'un accord final de paix n'aura pas été conclu, la communauté internationale doit faire preuve de vigilance pour que le processus de paix ne soit pas menacé par des fournitures illégales d'armements. Au paragraphe 12 de cette résolution, le Conseil demande que les organes compétents des Nations Unies, et, le cas échéant, les autres organisations et parties intéressées, informent le Comité des sanctions des violations éventuelles des mesures imposées. Nous voudrions savoir si la MINUEE est supposée faire rapport sur les violations éventuelles des sanctions, dont elle aurait connaissance.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner à nouveau l'importance de l'attitude des parties elles-mêmes. Les deux pays se trouvent dans une situation économique déplorable qui tirera parti d'une démobilisation et d'une démilitarisation rapides. Les deux gouvernements doivent se concentrer maintenant sur le développement. Ils le doivent à leurs peuples qui ont été menés à l'abattoir sans raison valable, et certainement sans résultat gratifiant. C'était une guerre qu'aucun de ces pays ne pouvait se permettre et qui n'aurait jamais dû avoir lieu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ward (Jamaïque) **:** La présente séance du Conseil de sécurité revêt une importance capitale pour la paix dans la corne de l'Afrique, et notamment pour les pays qui nous intéressent aujourd'hui, l'Érythrée et l'Éthiopie. C'est une réponse pertinente aux engagements pris par ces deux pays signataires de l'Accord de cessation des hostilités à Alger le 18 juin 2000. Notre débat public nous permet d'exprimer la volonté de la communauté internationale d'appuyer le processus de paix en cours. Il nous offre également l'occasion de parler ouvertement aux parties et de bien leur faire comprendre l'importance de leurs propres engagements pour la paix et l'atténuation des souffrances humaines infligées à leurs peuples par des catastrophes naturelles et le conflit qui les oppose et qui, à notre sens, aurait pu être évité. C'est également une occasion pour nous de les entendre directement.

Nous nous associons au remerciement de M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2000/785) et de nous avoir communiqué une mise à jour sur les questions à l'étude. Ma délégation tient également à dire combien elle a été heureuse du rapport du Secrétaire général, non seulement parce qu'il renferme une importante mise à jour sur l'évolution de la situation politique et humanitaire, mais aussi parce qu'il énonce en détails le champ d'action de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, (MINUEE). Il est particulièrement important pour le Conseil de sécurité d'étudier les recommandations du Secrétaire général, et ceci nous guidera dans le processus de prise de décisions.

Ma délégation félicite le Président Abdelaziz Bouteflika et l'Organisation de l'unité africaine des efforts résolus et inlassables qu'ils ont déployés pour négocier cet accord, et nous appuyons entièrement le rôle permanent de l'OUA dans la recherche d'une paix globale et durable pour les deux pays.

La Jamaïque tient à exprimer son immense inquiétude devant la situation humanitaire chronique qui sévit en Éthiopie et en Érythrée. L'avenir de ces peuples est étroitement lié au règlement global de leur conflit. L'atténuation et l'élimination des souffrances humaines, qui ont été exacerbés par ce conflit, exige la coopération de tous les intéressés, et la communauté internationale devra faire de son mieux pour atténuer les effets de cette tragédie humaine.

Le rapport du Secrétaire général décrit dans les moindres détails la situation humanitaire et le traitement qu'elle nécessite. Ma délégation appuie ses recommandations et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une réponse adéquate.

Ma délégation se félicite du déploiement, déjà commencé, des observateurs militaires des Nations Unies en application de la résolution 1312 (2000), que nous avons adoptée en juillet, autorisant la création de la MINUEE. Ma délégation examinera les neufs éléments précis des recommandations du Secrétaire général concernant l'élargissement du mandat de la MINUEE et le plein déploiement au cours de la troisième phase. On ne saurait trop souligner l'importance pour le Conseil de sécurité de bien appréhender la situation. L'avenir de millions d'Éthiopiens et d'Érythréens en est tributaire.

Le message qui sortira aujourd'hui de cette enceinte doit être clair et sans ambiguïté. La communauté internationale est entièrement prête à appuyer le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. La coopération des deux parties est indispensable à toutes les étapes de ce processus. Comme le signale le paragraphe 51 du rapport du Secrétaire général, seules les parties elles-mêmes – l'Éthiopie et l'Érythrée – pourront ramener une paix durable dans leur deux pays. Pour ce faire, elles doivent s'engager à poursuivre les négociations engagées sur les questions encore en suspens sous l'égide de l'OUA, afin de parvenir à un règlement définitif des modalités de délimitation et de démarcation de leurs frontières communes et d'autres questions en suspens.

L'avenir de leur pays et de leurs peuples en dépend.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport du 9 août sur l'Éthiopie et l'Érythrée, et nous remercions également M. Miyet de la mise à jour qu'il a présentée au cours de cette séance officielle. Comme nous l'avons noté en d'autres occasions, nous pensons que le format choisi pour cette réunion est la source d'une plus grande transparence dans notre travail.

L'Accord de cessation des hostilités signé à Alger par l'Éthiopie et l'Érythrée le 18 juin 2000, conclu grâce aux efforts inlassables de l'Organisation de l'unité africaine et du Président (OUA) et du Président Bouteflika; à qui je renouvelle ma gratitude, a été l'étape fondamentale envers le rétablissement de la paix dans un conflit qui a trop duré et qui a coûté trop de vies humaines.

Mais la signature de cet accord a constitué un premier pas. Il reste encore beaucoup à faire, et ceci rapidement, pour garantir une paix acquise à un prix élevé. L'ONU aura un rôle fondamental à jouer en ce sens.

Les signataires de l'Accord d'Alger ont demandé une présence des Nations Unies, dont les forces devront être déployées sur le terrain au plus vite afin d'assurer le retrait des troupes se trouvant au front et le maintien du cessez-le-feu. Le facteur temps est essentiel à cet égard.

Nous devons tenir compte du fait qu'il s'agit là d'une opération classique de maintien de la paix entre deux armées régulières, contrairement à d'autres interventions de l'ONU en Afrique. Dans son rapport du 9 août, le Secrétaire général nous propose un mandat clair et adapté à la nature de l'opération que nous allons lancer. Nous appuyons ses conclusions et réitérons notre volonté de travailler avec toute la célérité nécessaire.

En ce qui concerne la Mission, nous tenons à souligner les points suivants qui nous paraissent importants. La Mission devrait avoir une seule chaîne de commandement. Le mandat doit être clairement limité dans le temps afin d'éviter qu'il ne se prolonge indéfiniment. Enfin, nous appuyons la proposition du Secrétaire général concernant un déploiement par phases.

D'autre part, il nous paraît fondamental, comme le dit le rapport, que les deux parties garantissent pleinement la liberté de circulation et la sécurité du personnel des Nations Unies. Cette garantie est indispensable pour pouvoir mener à bien les tâches prévues. En ce qui concerne ce dernier point, il faut absolument que des progrès soient réalisés rapidement en matière de déminage de la zone de déploiement de la Mission.

Comme cela est écrit dans le rapport, les activités de déminage nous paraissent prioritaires.

Nous nous devons d'exprimer notre préoccupation face à la situation humanitaire grave que connaissent actuellement l'Éthiopie et l'Érythrée. Le rapport est d'ailleurs très clair à ce sujet. La communauté internationale devra mobiliser toute l'aide possible afin d'atténuer cette crise. Aussi, il est prioritaire que la Mission des Nations Unies assure la coordination avec l'aide apportée par la communauté humanitaire.

En signant l'Accord d'Alger, l'Érythrée et l'Éthiopie ont montré leur détermination de parvenir à une solution négociée au conflit. Mais pour consolider la paix, ces deux pays devront agir avec la plus grande retenue et la plus grande prudence, de façon à créer une atmosphère propice au dialogue. L'ONU est certainement préoccupée par la mise en œuvre rapide de l'Accord de cessation des hostilités mais c'est aux parties au conflit qu'en incombe la responsabilité principale. On ne pourra pas faire grand-chose sans leur collaboration.

M. Kasse (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion publique du Conseil de sécurité sur l'Éthiopie et l'Érythrée. Je tiens à remercier et à féliciter le Secrétaire général pour son rapport sur l'Éthiopie et l'Érythrée en date du 9 août 2000. Je tiens également à remercier M. Bernard Miyet de son exposé introductif au rapport à l'examen.

Le Mali se réjouit de la signature de l'Accord de cessation des hostilités, intervenue le 18 juin 2000, par l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Mali appuie la poursuite des négociations sur les questions en suspens, sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de même que les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne en vue d'un règlement global et durable du conflit.

Sur la base d'une solution négociée et acceptée par les deux parties, l'Accord de cessation des hostilités constitue aujourd'hui un instrument complet, consensuel, ouvrant la voie vers un règlement politique durable du conflit.

Ma délégation suit avec beaucoup d'intérêt les négociations en cours visant à résoudre les questions en suspens, et invite les deux parties à parvenir très rapidement à un accord permettant le retour de la paix. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA priant le Président Abdelaziz Bouteflika de poursuivre ses efforts.

Le rapport que nous examinons aujourd'hui nous donne un bon aperçu de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Ma délégation appuie les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport, se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1312 (2000) du 31 juillet 2000, et espère voir très prochainement le déploiement des observateurs militaires, du personnel d'appui administratif et autres personnels civils autorisés – déploiement qui sera suivi, bien entendu, par les différentes phases de l'opération. Nous nous réjouissons du mandat, du concept d'opérations, des différentes composantes de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, et du mécanisme de coopération prévu avec l'OUA, tel que définis dans le rapport du Secrétaire général.

Ma délégation est vivement préoccupée par la situation humanitaire dramatique en Éthiopie et en Érythrée. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à répondre positivement à l'appel humanitaire en vue de permettre le retour des réfugiés avant la saison des pluies. Nous invitons les deux parties à coopérer pleinement afin que la zone de sécurité temporaire puisse être délimitée pour permettre le démarrage des travaux de déminage.

Enfin, nous invitons les parties à continuer de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine et à poursuivre les pourparlers indirects en vue d'un règlement global et durable du conflit.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport sur la question de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Elle tient également à exprimer sa reconnaissance à M. Miyet pour l'exposé qu'il vient de faire. D'autre part, elle aimerait remercier le Président et la délégation malaisienne, qui ont pris les dispositions nécessaires pour organiser cette réunion.

À l'instar d'autres délégations qui ont pris la parole avant nous, nous souhaiterions saisir cette occasion pour exprimer tous nos remerciements à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à son ancien Président, le Président de l'Algérie, qui ont déployé de nombreux efforts pour promouvoir la réconciliation entre ces deux pays.

Depuis le 18 juin dernier, date à laquelle l'Éthiopie et l'Érythrée ont signé un accord de cessation des hostilités, grâce à la médiation de l'OUA, ces deux pays ont su faire preuve de retenue; une paix et une tranquillité relatives prévalent depuis lors dans la région frontalière. D'autre part, ils se sont lancés dans une nouvelle série de pourparlers indirects sous les auspices de l'OUA sur la question de la délimitation de la frontière et de la réparation des dommages. L'élan suscité par la recherche d'un règlement politique du conflit a permis d'aller de l'avant. Dans ces circonstances, il est essentiel que la communauté internationale, et notamment les Nations Unies, participe activement et apporte un appui dynamique à ce processus.

Nous sommes heureux de rappeler que le mois dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1312 (2000) sur l'établissement de la MINUEE. Aujourd'hui, nous avons reçu un rapport du Secrétaire général sur l'augmentation du nombre de personnels de la Mission et sur l'élargissement de son mandat. La délégation chinoise a noté avec satisfaction qu'avant de soumettre ce rapport, le Secrétaire général a déployé une mission de reconnaissance chargée de faire cette enquête sur le terrain, et de tenir des consultations et d'agir en collaboration avec les Gouvernements éthiopien et érythréen ainsi que l'OUA. Nous espérons que les recommandations qui figurent dans le rapport sont claires et concrètes, et qu'elles constituent un cadre adéquat.

La mise en oeuvre efficace de ces recommandations favorisera la réconciliation et un règlement politique rapide du différend entre ces deux pays, ainsi que la paix et la stabilité dans l'ensemble de la corne de l'Afrique. La délégation chinoise a une attitude positive à l'égard de ces objectifs. Nous espérons que le Conseil de sécurité, sur la base de consultations avec les Gouvernements éthiopien et érythréen ainsi qu'avec l'OUA, prendra des mesures rapides pour donner suite aux recommandations du Secrétaire général et pour déterminer officiellement le nombre de personnels de cette mission et son mandat. La délégation chinoise participera activement aux délibérations et aux consultations pertinentes, et fera part de son point de vue.

En même temps, nous espérons que le Secrétariat effectuera rapidement une étude sur les sources possibles de troupes et de ressources, et entamera sans tarder les préparatifs adéquats.

La délégation chinoise est également profondément préoccupée par la situation humanitaire qui règne tant en Éthiopie qu'en Érythrée. Nous apprécions le travail effectué par les organisations compétentes des Nations Unies à cet égard. Nous demandons à la communauté internationale de renforcer sa participation compte tenu de l'action qu'elle mène actuellement et de contribuer encore davantage à améliorer la situation humanitaire dans ces deux pays.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Achouri (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion, et remercier également M. Bernard Miyet de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui. À cet égard, permettez-moi d'exprimer la satisfaction de ma délégation quant à la clarté des propositions qui figurent dans ce rapport relativement au mandat, à la structure et au concept d'opérations suggérées pour la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Nous savons gré également au Secrétaire général pour la diligence dont il fait preuve dans la planification de cette mission qui aura, nous en sommes certains, un effet des plus positifs sur la normalisation de la situation entre les deux pays concernés, et contribuera à assurer les conditions propices à l'établissement d'une paix durable dans la région.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer de nouveau sa profonde satisfaction à l'égard de l'attitude positive dont les deux parties ont fait preuve en s'engageant sur une voie constructive pour régler leur différend. En signant l'Accord de cessation des hostilités, les deux parties ont en effet démontré qu'elles sont désormais résolues à parvenir, en ayant recours à des moyens pacifiques, à une paix durable qui garantira aux peuples des deux pays les conditions nécessaires à leur prospérité. Cette quête de la paix devrait être encouragée et promue par toutes les parties concernées, s'agissant particulièrement du Conseil de sécurité qui a joué un rôle actif pour faire prévaloir une solution pacifique au différend.

Les propositions pertinentes que nous a présentées le Secrétaire général à cet effet, et auxquelles nous souscrivons pleinement, appellent de la part du Conseil une action diligente afin d'accélérer la mise en oeuvre

de l'Accord de cessation des hostilités et de faciliter, par là même, la conclusion rapide d'un accord global et définitif entre les deux parties. Le Conseil devrait ainsi autoriser le plus tôt possible l'élargissement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, et son déploiement dans la région.

Nous encourageons à cet égard les deux parties à persévérer dans leur attitude positive en veillant à coopérer pleinement avec la Mission des Nations Unies et à poursuivre, d'une manière soutenue et sous les auspices de l'OUA, les pourparlers indirects au sujet de la démarcation et de la délimitation de la frontière. Par ailleurs, nous nous réjouissons du mécanisme de coordination qui a été établi entre les Nations Unies et l'OUA qui est de nature à renforcer l'efficacité de leurs efforts respectifs visant à aider les deux pays à mettre en oeuvre l'Accord de cessation des hostilités et à préparer le terrain pour un règlement durable du différend.

Le déploiement de la Mission élargie des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée revêt une importance cruciale pour la promotion d'un règlement pacifique global et définitif du différend entre les deux parties, que nous avons tous appelé de tous nos voeux.

Il nous incombe donc de mettre à la disposition de la Mission tous les moyens qui lui sont nécessaires pour exécuter efficacement son mandat. À cet égard, ma délégation se réjouit du fait que le Secrétaire général a prévu un programme d'assistance en matière de déminage ainsi que la création d'un centre de coordination du déminage au siège de la MINUEE. Nous estimons que ce programme devrait être mis en oeuvre à titre prioritaire, compte tenu du danger que la présence des mines représente pour la population civile et des obstacles qu'elle poserait au déploiement et au bon fonctionnement de la Mission.

Enfin, je voudrais terminer en soulignant que l'entreprise de paix ne peut réussir pleinement si la situation humanitaire dans les deux pays n'est pas redressée d'urgence. Il incombe donc à la communauté internationale de se montrer solidaire avec les peuples éthiopien et érythréen en fournissant l'assistance requise, notamment financière, pour faire face aux besoins humanitaires pressants décrits dans le rapport du Secrétaire général, et qui demandent une action urgente.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie la représentante de la Tunisie des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Kuchynski (Ukraine) *(parle en anglais)* : Je souhaite d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, d'avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Éthiopie et en Érythrée. Nous estimons que ce rapport est riche en informations et peut être un outil utile à la poursuite des préparatifs du déploiement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), conformément à la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité. Pour ce qui est du mandat de la MINUEE proposé dans la résolution, ainsi que de la structure et du concept d'une mission de maintien de la paix, nous tenons à souligner que le rapport du Secrétaire général aborde, de façon complète et avec compétence, tous les aspects pertinents de la question. Nous partageons pleinement les observations et les recommandations contenues dans ce rapport.

En ce qui concerne la situation politique dans la région, nous nous félicitons de la décision prise à la trente-sixième session ordinaire réunissant les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue début de juillet à Lomé, de demander aux parties de poursuivre, sous les auspices de l'OUA, leurs négociations sur les questions en suspens en vue de parvenir à une paix durable. À cet égard, nous tenons à souligner que nous sommes quelque peu préoccupés par le fait que les derniers pourparlers indirects entre les parties, qui ont eu lieu début juillet à Washington, ont été ajournés sans qu'il y ait eu de déclaration officielle concernant l'issue des négociations.

Ma délégation espère que les pourparlers entre les parties reprendront sans retard. Nous appelons celles-ci à faire preuve de modération et à s'abstenir de tout acte de provocation alors qu'elles s'acquittent de leurs obligations au titre de l'Accord de cessation des hostilités du 18 juin 2000 ; nous leur demandons de coopérer totalement avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée dans le contexte de l'application de son mandat.

À cet égard, nous estimerions logique de tenir compte des points de vue des pays pour que l'opération de maintien de la paix des Nations Unies puisse prendre fin, nous l'espérons, une fois achevé le processus de délimitation et de démarcation des frontières car, comme le dit le rapport, la MINUEE ne peut rester déployée indéfiniment.

Ma délégation estime que l'une des composantes les plus importantes de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la région est l'action de déminage et ce n'est pas un hasard si cette question occupe une bonne place dans le rapport du Secrétaire général. Compte tenu du grand nombre de mines terrestres et de munitions non explosées présentes dans la zone du conflit, et en particulier dans le « no man's land », et du fait qu'aucune des deux parties ne dispose des ressources techniques voulues pour procéder au déminage, la situation est dangereuse pour le déploiement et le fonctionnement dans de bonnes conditions de la Mission de maintien de la paix, ainsi que pour la population locale et pour les efforts d'acheminement de l'aide humanitaire dans ces zones. Nous comptons donc sérieusement sur le travail efficace du centre de coordination du déminage actuellement mis en place au siège de la MINUEE.

Ma délégation estime utile que le Conseil de sécurité étudie les conclusions de la mission de reconnaissance pluridisciplinaire, conduite par le général de division Ford, qui a visité la région du 14 au 18 juillet. Il pourrait être indiqué d'inviter ce dernier à faire un exposé au Conseil de sécurité sur ce qu'il pense de la situation sur le terrain.

Nous sommes très préoccupés par les conditions qui règnent dans la région sur le plan humanitaire. La situation des réfugiés, tant en Érythrée qu'en Éthiopie, reste extrêmement précaire. Un net progrès a été fait, cependant, avec la signature par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements de l'Érythrée et du Soudan d'un accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés érythréens.

Enfin, je souhaite réitérer notre appui aux observations et aux recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Nous partageons l'avis qu'une paix durable ne pourra être établie que par les parties elles-mêmes, et que la MINUEE et les autres parties prenantes des Nations Unies dans ces pays ne sont qu'un instrument initial dans le rétablissement de la paix.

M. Duval (Canada) : Je tiens d'abord à remercier M. Miyet de sa présentation du rapport du Secrétaire général et exprimer l'appui du Canada aux recommandations du rapport concernant le mandat et la structure élargie de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Nous estimons que le Conseil de sécurité est en mesure de renchérir sur les efforts diplomatiques méritoires qui ont été engagés dans la résolution de ce conflit, notamment ceux de l'Organisation de l'unité africaine, du Gouvernement algérien et du Président Bouteflika, ainsi que de l'Union européenne et des États-Unis, auxquels nous voulons rendre hommage.

La diplomatie a joué son rôle de façon efficace. Il revient maintenant au Conseil la tâche d'étayer ces acquis par le déploiement rapide d'une présence des Nations Unies efficace, qui saura assurer non seulement la suspension continue des hostilités mais aussi l'établissement des conditions propices à une paix durable par un mandat lucide et réalisable. Nous appuyons les remarques faites à cet égard par les représentants des Pays-Bas et de l'Argentine.

Le Canada estime que l'élaboration de cette mission donnera à l'Organisation des Nations Unies l'occasion de démontrer ses capacités en matière de maintien de la paix. Nous notons que le rapport du Secrétaire général est d'autant plus persuasif qu'il se base sur un niveau élevé de réflexion et de détail, qui a clairement servi à l'élaboration des recommandations.

Aussi, nous souhaitons remercier les participants de la mission de reconnaissance qui s'est déroulée du 4 au 18 juillet et souligner leur travail, qui a permis de développer le cadre d'une mission complète et intégrée. Nous pensons que des visites d'évaluation de ce type devraient précéder chaque mission de maintien de la paix et que, lorsque c'est possible, des représentants de ces visites devraient être présents lors des délibérations du Conseil de sécurité en préparation des nouveaux mandats.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

L'évolution positive en ce qui concerne la MINUEE jusqu'à présent ne doit pas nous faire perdre de vue qu'il est nécessaire d'accroître la capacité et les pouvoirs du Département des opérations de maintien de la paix pour lui permettre de planifier suffisamment tôt les interventions d'urgence et le déploiement de liaison avant l'autorisation du Conseil de sécurité. C'est là un élément essentiel des efforts faits par le Canada et d'autres afin de renforcer la capacité des Nations Unies à réagir rapidement, efficacement et adéquatement aux besoins qui se font jour en matière de maintien de la paix.

La complexité de la situation en Éthiopie et en Érythrée va exiger que nous déployions collectivement un large éventail de ressources au niveau politique, humanitaire, de la sécurité et du développement. Mais nous devons faire de nécessité vertu et tirer parti de la structure intégrée de la MINUEE comme de l'outil le plus efficace dont nous disposions face à ces questions.

La participation de l'Organisation de l'unité africaine, qui a toujours activement favorisé les accords entre les deux parties, est une chose très positive. La présence d'unités d'information et de déminage, d'autre part, va contribuer à préserver les citoyens de la peur et du danger.

Enfin, la mise en place d'un mécanisme de coordination avec les organisations humanitaires comportant, peut-être, la présence d'un coordinateur spécialement chargé des activités humanitaires au sein de la mission, permettra aux travailleurs humanitaires de travailler plus efficacement et dans de meilleures conditions de sécurité.

Nous mettons tout en oeuvre pour que la mission prévue soit une mission réussie mais c'est en dernière analyse à l'Éthiopie et à l'Érythrée qu'incombera la responsabilité d'un succès ou d'un échec éventuels. Notre devoir est de mettre fin à un conflit inutile qui a fait plus de 100 000 morts et mis en danger la vie de millions de personnes. Il y a des signes encourageants à cet égard, à commencer par la signature par l'Érythrée de la Convention de Genève le 7 août dernier. Ce progrès important nous rappelle l'obligation fondamentale qu'ont l'Éthiopie et l'Érythrée, dans le domaine du droit international humanitaire et du droit international en matière de droits de l'homme – relativement, notamment, à l'accès aux prisonniers de guerre – d'assurer le retour des personnes déplacées et de défendre et protéger les droits de l'homme.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général, dans son rapport du 9 août, de demander l'autorisation du déploiement d'une force militaire allant jusqu'à 4200 personnes pour la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), afin de faciliter l'application de l'Accord de cessation des hostilités. La structure et le concept des opérations reposent sur de bonnes évaluations politiques et militaires, ce qui nous permet de poursuivre, comme le prévoit la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de l'incorporation d'une composante information élaborée. Les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU ont beaucoup insisté sur cet aspect, qui découle des enseignements tirés de situations comme celle de la Sierra Leone. Les Gouvernements d'Éthiopie et d'Érythrée, qui ont accepté d'accorder à la MINUEE un temps de parole dans des émissions d'information sur leurs antennes de radio et de télévision nationales, méritent nos remerciements.

Nous prenons également note avec satisfaction du fait que le Secrétaire général attache une grande importance à la coordination avec les organisations humanitaires et à la coordination entre civils et militaires. Une mission qui serait conçue conformément aux éléments contenus dans les résolutions et les déclarations présidentielles pertinentes du Conseil – y compris ceux qui ont trait à la protection des civils et au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion – marquerait sans doute un progrès important dans les activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

La coordination avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui est garante de l'Accord de cessation des hostilités, revêt une importance toute particulière. Nous souscrivons au mécanisme de coordination proposé par le Secrétaire général et espérons que l'OUA veillera à maintenir une coordination efficace et des consultations avec les représentants de l'ONU.

Lors de la réunion au sommet que l'OUA a tenue à Lomé, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé que la mission de l'ONU soit déployée rapidement. Nous pensons que le Conseil devrait donner son accord dès que possible. Il importe dans le même temps que le Secrétariat achève le processus de planification de la mission pour permettre qu'elle soit déployée dans les plus brefs délais. Le Bangladesh est prêt à participer à la MINUEE.

Je voudrais rendre hommage au Président Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie et adresser mes remerciements sincères à la délégation de haut niveau de l'OUA pour la contribution qu'ils ont apportée en vue de faciliter la conclusion de l'Accord entre ces deux pays. Nous demandons instamment aux gouvernements de ces deux pays de faire preuve de la plus grande retenue et de veiller à ce que l'Accord de cessation des hostilités soit strictement respecté. Leur coopération avec

l'ONU sera décisive pour permettre l'autorisation, le déploiement et le fonctionnement de la MINUEE.

La communauté internationale doit s'attacher davantage à répondre aux besoins humanitaires immédiats des peuples de l'Érythrée et de l'Éthiopie qui ont fait les frais de la guerre. Il faut accorder une attention particulière et fournir une aide spéciale aux groupes de population qui ont été frappés par la sécheresse en Éthiopie. Nous lançons un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle réponde plus généreusement à l'appel révisé de juillet 2000 pour un montant de 87,3 millions de dollars au titre de l'aide d'urgence, qui a été lancé par les huit institutions de l'ONU.

La MINUEE devrait pouvoir achever sa mission rapidement; cela dépendra néanmoins de la conclusion d'un règlement pacifique et définitif du conflit. Les deux parties devront utiliser les pourparlers indirects avec discernement pour s'acquitter de l'engagement qu'elles ont pris de parvenir à un règlement. Entre-temps, la communauté internationale devra veiller au strict respect de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1298 (2000) du Conseil.

La communauté internationale devrait pouvoir consacrer son attention et ses ressources aux efforts de reconstruction et de relèvement dans ces deux pays. Dès lors que le différend territorial aura été réglé, la priorité devra rapidement être donnée aux populations et à leur développement.

Nous lançons un appel à l'Éthiopie et l'Érythrée – toutes deux membres du Mouvement des pays non alignés – pour qu'elles déploient des efforts sérieux en vue d'appliquer rapidement l'Accord de cessation des hostilités. Nous les encourageons à aller au-delà des liens d'amitié et de coopération. Ce sont deux pays voisins qui partagent une longue histoire. Nous souhaitons qu'ils soient deux peuples amis et prospères au sein de la communauté des nations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Ma délégation voudrait s'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de sa mise à jour utile et de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée. Ma délégation voudrait en outre rendre hommage au Président Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie et à la délégation de haut niveau de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue de parvenir à la signature de l'Accord de cessation des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée le 18 juin 2000. Nous espérons qu'il s'agit là d'une première étape décisive vers le rétablissement de la paix entre ces deux pays voisins. Nous nous félicitons en outre de l'appui que les États-Unis et l'Union européenne ont apporté aux efforts de médiation.

Le Conseil a à présent la responsabilité d'aider ces deux pays à créer les conditions propices à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Il nous faut agir promptement et avec détermination et empêcher que cet élan ne faiblisse. L'adoption de la résolution 1312 (2000) du 31 juillet qui a autorisé la création de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a été un premier pas décisif à cet égard.

Nous notons que, dans son dernier rapport, le Secrétaire général a présenté les conclusions de la mission de reconnaissance, défini un concept d'opérations et proposé des recommandations en vue d'élargir la MINUEE. Nous approuvons la démarche en trois étapes qui a été définie pour la MINUEE et nous félicitons du fait que des officiers de liaison aient été rapidement dépêchés dans les deux capitales.

Ma délégation participera de manière constructive à l'élargissement proposé du mandat de la MINUEE et de son personnel, dont il est fait état au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général. Ce faisant, nous continuerons d'insister sur l'importance qu'il y a de veiller, pour assurer la réalisation du mandat de la Mission, à ce que ses effectifs soient à la hauteur des tâches qui leur sont assignées. Nous devons tirer les enseignements de nos expériences de maintien de la paix dans d'autres régions de l'Afrique et veiller à ce que la MINUEE dispose de moyens de communication efficaces et qu'elle soit dotée d'un personnel compétent et bien équipé pour garantir son succès.

Nous espérons qu'un représentant spécial sera bientôt nommé à la tête de la MINUEE. Il est également important de maintenir des contacts et une coopération étroite entre l'ONU, l'OUA et les autorités politiques et militaires des deux pays.

Ma délégation est préoccupée par le fait que la présence de mines terrestres et d'engins non explosés risque de gêner le déploiement rapide de la MINUEE dans des conditions de sécurité et d'empêcher le retour

des personnes déplacées. C'est pourquoi nous approuvons la proposition faite par le Secrétaire général qu'avec la coopération du personnel militaire de l'Éthiopie et de l'Érythrée aux opérations de déminage, le centre de coordination du déminage entreprenne un relevé précoce et rapide de la zone de sécurité temporaire. Nous espérons que les deux pays apporteront toute leur coopération et toute leur assistance à cette tâche importante et urgente.

Ma délégation espère également qu'avec le déploiement rapide d'une MINUEE élargie, il sera possible d'améliorer la situation humanitaire actuellement tragique. Il faut épargner aux populations des deux pays, qui ont été dévastés par deux années de guerre, de nouvelles difficultés et en particulier les protéger contre les effets des pénuries alimentaires graves causées par des périodes de sécheresse prolongée. La communauté internationale doit fournir d'urgence une aide humanitaire indispensable à ces deux pays et répondre à leurs besoins en matière de relèvement et de reconstruction.

La Malaisie félicite les parties d'avoir manifesté leur intention de continuer à mettre en oeuvre l'Accord de cessation des hostilités. Nous les engageons à poursuivre les pourparlers indirects en vue de parvenir dès que possible à un accord sur les modalités qui permettront de procéder rapidement à la délimitation et la démarcation de leurs frontières communes. Ces deux pays devraient réaliser que la présence de l'ONU sur le terrain ne sera pas indéfinie et qu'elle ne règlera par le conflit qui les oppose. Ils devront respecter l'accord de cessez-le-feu, observer scrupuleusement l'embargo sur les armes qui leur a été imposé par la résolution 1298 (2000) du Conseil, manifester la volonté politique de parvenir à un règlement politique durable de leur différend territorial et rétablir leurs relations bilatérales qu'ils avaient rompues. Ils devront aider l'ONU et l'OUA à les aider à trouver la paix qui leur a échappé jusqu'ici. L'avenir de leur pays est entre leurs mains.

Pour terminer, en ma qualité également de Président du Comité des sanctions créé par la résolution 1298 (2000), je m'associe à la question posée par le représentant des Pays-Bas qui a demandé s'il était en outre prévu que la MINUEE fasse rapport sur d'éventuelles violations de la résolution 1298 (2000).

Je reprends maintenant mes fonctions en tant que Président du Conseil.

M. Doutriaux (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie s'associent à cette déclaration.

Monsieur le Président, le débat public que vous avez bien voulu organiser – un débat ouvert à l'ensemble des Membres de l'ONU – est l'occasion d'examiner le récent rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée.

Je remercie M. Bernard Miyet de nous avoir apporté les commentaires oraux sur ce rapport.

Je souhaite au nom de l'Union européenne faire quelques brèves remarques sur ce rapport. La première intéresse les recommandations faites par le Secrétaire général. L'Union européenne accueille avec satisfaction ces recommandations concernant l'élargissement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Les propositions qui seront faites sur le mandat de la Mission, la structure, le concept de l'opération nous paraissent une bonne base pour mettre en oeuvre le règlement de paix et pour superviser les redéploiements prévus par l'Accord de cessation des hostilités.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rôle de l'Éthiopie et de l'Érythrée, nous nous félicitons de constater au paragraphe 50 du rapport du Secrétariat que « les parties ont jusqu'à présent fait preuve de la volonté voulue pour donner effet à l'Accord de cessation des hostilités ». Nous nous réjouissons de ce climat de coopération. Nous appelons l'Éthiopie et l'Érythrée à poursuivre leurs efforts pour réaliser une paix durable.

Nous prenons note des pourparlers indirects tenus en juillet à Washington, et nous demandons aux deux parties de reprendre leurs discussions le plus vite possible pour parvenir à un règlement complet et durable du conflit.

Nous appelons les parties à continuer de coopérer avec la Mission des Nations Unies, en particulier à assurer la liberté de circulation du personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix. Il est également nécessaire, comme le souligne le Secrétaire général, que l'Éthiopie et l'Érythrée communiquent à la Mission des Nations Unies toutes les informations dont

elles disposent sur les zones où la présence de mines ou de munitions non explosées connues ou supposées.

Troisièmement, en ce qui concerne la coopération des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne entend apporter son soutien aux mesures prises par l'OUA et les Nations Unies de manière coordonnée pour mettre en oeuvre le règlement de paix.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'action du Président Bouteflika et de la délégation de haut niveau de l'OUA qui a permis la conclusion de l'Accord de cessation des hostilités à Alger, en juin dernier. L'Union européenne présente aux pourparlers d'Alger par l'intermédiaire de M. Rino Serri, Vice-Ministre italien aux affaires étrangères et envoyé personnel de la présidence de l'Union européenne, exprime son plein soutien aux activités de l'OUA. L'Union européenne encourage l'OUA à poursuivre ses efforts pour une prompte reprise des pourparlers entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Elle se réjouit de la coopération mise en place entre les Nations Unies et l'Organisation africaine.

Quatrième remarque sur la situation humanitaire. Les populations de l'Éthiopie et de l'Érythrée ont été gravement éprouvées par le conflit entre les deux pays. La sécheresse a accru cette difficulté. L'Union européenne s'efforce d'apporter son aide pour faire face à ces graves difficultés. L'Union européenne est particulièrement troublée par le grand nombre de personnes déplacées internes et de réfugiés dans la région. Il est important que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée établisse et maintienne une coopération proche avec les acteurs humanitaires dans la région.

Le Secrétaire général a proposé ses recommandations pour l'élargissement du mandat et du format de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Nous souhaitons que le Conseil de sécurité se prononce, dans les délais les meilleurs, sur ces recommandations afin que l'opération de maintien de la paix puisse être mise en place le plus rapidement possible.

Pour sa part, l'Union européenne appuie le déploiement des observateurs internationaux. Elle est également disposée à apporter son soutien à la délimitation et au tracé des frontières, au déminage et à l'action entreprise pour aider les réfugiés et les personnes déplacées.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, au nom de la délégation japonaise, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée de participer à cette séance sur la situation en Éthiopie et en Érythrée. Le Japon a suivi ce conflit de près, et se félicite de la décision prise, le 18 juin, par les deux pays de déposer les armes et de conclure un accord de cessation des hostilités. Cet accord a été amplement facilité par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et surtout par l'Algérie en tant que médiateur et Président de l'OUA, ainsi que par les États Unis et l'Union européenne. Le Japon rend hommage à tous ces intervenants pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés. Étant donné que nous avons envoyé notre Secrétaire d'État et d'autres responsables du Ministère des affaires étrangères dans les deux pays dans le but de trouver une solution pacifique au conflit, le Japon se réjouit d'autant plus de cet accord de cessation des hostilités.

La deuxième étape des pourparlers indirects sur la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu, parrainé par le Gouvernement des États-Unis, a commencé, en juillet dernier à Washington. À cet égard, mon gouvernement tient à mettre en exergue les deux points suivants. Premièrement, selon la résolution 1312 (2000) du Conseil, l'Éthiopie et l'Érythrée doivent s'entendre rapidement sur le déploiement d'experts en déminage. Parce que le déminage est une condition préalable au déroulement de la Mission de maintien de la paix, au rétablissement d'une administration civile et au retour des personnes déplacées, une décision sur cette question devra être prise dans les plus brefs délais. À cet égard, le Japon envisage la possibilité d'une contribution financière aux activités de déminage entreprises par les Nations Unies dans cette région.

Deuxièmement, les parties devraient régler une fois pour toutes leurs différends sur la délimitation et la démarcation de leur frontière commune, conformément à l'Accord-cadre de l'OUA et l'Accord de cessation des hostilités. Le règlement de la question frontalière ne saurait rester en suspens, puisqu'il est à l'origine du conflit, et il pourrait provoquer une reprise des hostilités.

Le Japon espère que les pourparlers de paix aboutiront sous peu. Il estime également que les préparatifs en vue de la création d'une mission de maintien de la paix doivent être achevés rapidement, et que les soldats de la paix doivent être déployés aussitôt que possible afin d'assurer la mise en oeuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

En se tournant vers l'avenir, les deux pays auront à affronter un large éventail de problèmes qui sont les séquelles des conflits, tels que le déminage, les réfugiés et les personnes déplacées, sans parler de la tâche herculéenne de reconstruction et de développement. Avant que n'éclate le conflit, le Japon était l'un des plus importants donateurs pour ces deux pays, ayant élargi son aide à l'Éthiopie et à l'Érythrée dans les domaines de la production agricole, de l'infrastructure sociale et industrielle ainsi que de la mise en valeur des ressources humaines. L'aide fournie à l'Éthiopie représentait entre 37 et 63 millions de dollars par an, au cours de la période 1995-1997. Une aide a été fournie pour la première fois à l'Érythrée en 1993, et en 1997 notre pays est devenu son deuxième donateur le plus important. Je peux ajouter que l'année dernière, le Japon a contribué à hauteur de 4,9 millions de dollars par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), ainsi que d'environ un million de dollars par l'entremise du Programme alimentaire mondial afin d'alléger les souffrances des populations qui en avaient un besoin désespéré dans la région.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre scrupuleuse de l'Accord de cessation des hostilités et la réalisation de la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le Japon en coopération avec la communauté internationale fournira toute l'aide possible à ces deux pays.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Brattskar (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la question de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Gouvernement norvégien appuie fermement la résolution 1312 (2000) du Conseil de sécurité autorisant la mise sur pied d'une mission de maintien de la paix entre ces deux pays. Cette opération de l'Organisation des Nations Unies représentera un aspect essentiel des efforts de la communauté internationale visant à instaurer une sécurité stable dans la corne de l'Afrique. Pour qu'elle soit couronnée de succès, il est important que tous les Membres de l'ONU assument leurs responsabilités à cet égard. Nous reconnaissons que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les parties intéressées de la région ont joué un rôle de premier plan dans ces efforts, mais tenons nous aussi à y participer. Nous sommes donc prêts à fournir des observateurs militaires pour cette opération.

La Norvège se félicite de la signature de l'Accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le Gouvernement de l'État de l'Érythrée; nous pensons qu'il s'agit là d'une étape importante en vue de la signature d'un accord de paix global et durable. Il convient de saluer les efforts importants que l'Organisation de l'unité africaine a déployés pour faciliter le règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous sommes également reconnaissants à l'ancien Président de cette organisation, le Président de l'Algérie, qui a bien voulu poursuivre ses activités en vue d'accélérer le processus de paix. Mon gouvernement appuie énergiquement depuis de nombreuses années les efforts déployés par l'OUA et continue de fournir une aide financière à cette organisation. Nous nous félicitons de l'accent que l'OUA met sur la prévention des conflits.

La Norvège a versé 1 million de dollars au Fonds spécial des Nations Unies pour l'aide à la délimitation et à la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Je suis heureux d'annoncer que, la semaine dernière, la Norvège a offert une contribution de 225 000 dollars au programme de déminage du Service des Nations Unies pour l'action antimines. En outre, depuis le début de cette année, la Norvège a fourni à la corne de l'Afrique une aide humanitaire d'une valeur de 30 millions de dollars.

Il est toutefois impératif que l'Éthiopie et l'Érythrée respectent scrupuleusement l'accord de cessez-le-feu et honorent les engagements qu'ils ont pris de manière à ce que cet accord aboutisse à un règlement pacifique global dans la région. Pour ce faire, ces deux pays doivent s'abstenir de toute action qui pourrait être interprétée comme une provocation ou une violation du cessez-le-feu. Nous tenons à souligner qu'il est nécessaire que l'Éthiopie et l'Érythrée poursuivent leurs pourparlers sur toutes les questions en suspens. Grâce aux bons offices de l'OUA et de

l'ONU, l'application rigoureuse de l'Accord de cessez-le-feu devrait nous donner l'espoir d'un retour rapide à des relations normales entre ces deux pays, pour le bien des populations intéressées ainsi que pour celui de l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Érythrée.

M. Seyoum (Érythrée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous sais gré, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, de l'occasion qui est donnée à ma délégation de participer à la séance publique d'aujourd'hui sur la question inscrite à l'ordre du jour, à savoir « La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie ».

Le Conseil examine aujourd'hui le rapport du Secrétaire général en date du 9 août 2000, publié sous la cote S/2000/785. Ma délégation souhaiterait tout d'abord remercier le Secrétaire général pour le rapport fort intéressant dont le Conseil est saisi. Je souhaiterais également saisir cette occasion pour le remercier de son rapport du 30 juin 2000 figurant dans le document publié sous la cote S/2000/643.

Je me félicite des déclarations faites par les membres du Conseil, ainsi que par les représentants du Japon et de la Norvège. C'est avec un vif intérêt que ma délégation a pris note de toutes ces interventions. Elle tient à assurer le Conseil que l'Érythrée restera déterminée à respecter tous les accords passés jusqu'à présent ainsi que les accords qui seront conclus à l'avenir entre mon pays, l'Érythrée, et l'Éthiopie.

Le Conseil examine le rapport du Secrétaire général alors qu'une grande partie du territoire souverain de l'État de l'Érythrée a été envahie et est occupée depuis mai dernier en toute impunité, par l'Éthiopie voisine. Cet acte d'invasion lié à des revendications territoriales constitue, de toute évidence, une violation de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et du droit international. Le Conseil se réunit aujourd'hui alors même que 1 million d'Érythréens ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays, et que 95 000 autres ont fui vers le Soudan voisin suite à l'invasion éthiopienne, qui visait à détruire le petit pays qu'est l'Érythrée et à ôter toute dignité à sa population.

Depuis cette invasion, des hommes, femmes et enfants vivent dans des tentes, des grottes et des vallées et, au cours de la saison des pluies, ils seront exposés à des maladies de toutes sortes. En ce qui concerne le retour des réfugiés se trouvant actuellement au Soudan, le rapport indique que,

> « étant donné l'état des logements et des infrastructures de base, la perte des récoltes et des effets personnels, le manque de services sociaux et la présence de mines, pour bon nombre de réfugiés, un retour immédiat sera impossible, même selon les prévisions les plus optimistes ». (*S/2000/785, par. 6*)

Si on ajoute à cela les 71 000 personnes qui ont été inhumainement expulsées d'Éthiopie et ne sont pas mentionnées dans le rapport, et les 335 000 personnes durement touchées par la sécheresse, dont les conditions de vie déjà difficiles ont été rendues encore plus misérables par la guerre, nous nous trouvons aux prises avec un grave problème humanitaire à court et à long terme dans un pays comptant une population d'environ 4 millions d'habitants.

Alors même que je parle, je sais que de nombreux enfants ne mangent pas à leur faim. Je ne peux m'empêcher d'attirer l'attention du Conseil sur ce problème. Le Gouvernement et le peuple érythréens sont profondément reconnaissants de l'aide qu'ils ont reçue jusqu'ici de la communauté des donateurs, mais cette aide est loin d'être suffisante. Nous tenons à remercier tout particulièrement le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, qui a porté de temps à autre à l'attention du Conseil la question de la situation humanitaire en l'Érythrée, et a coordonné l'action menée avec le Programme alimentaire mondial en vue de fournir d'urgence des vivres aux personnes qui en avaient le plus besoin.

Je tiens également à ajouter que le Conseil se réunit à un moment où une grande partie de la population se trouvant dans des territoires érythréens placés sous occupation éthiopienne voit ses droits fondamentaux totalement bafoués. Le viol systématique de filles mineures et de femmes adultes, y compris de femmes de plus de 60 ans, l'enlèvement de garçons, la séparation des familles et la disparition de certains membres de celles-ci, le vol et l'abattage du bétail sont des actes qui se déroulent quotidiennement dans les territoires occupés. En ce moment, alors même que le Conseil se réunit, on vandalise des hôtels et des entreprises privées, on vole les trésors sacrés d'une valeur inestimable renfermés dans des églises et des mosquées, on détruit à l'explosif les bâtiments d'institutions publiques

et d'autres infrastructures d'importance cruciale. La liste de ces crimes est fort longue, mais je ne souhaite pas entrer dans les détails aujourd'hui car ces problèmes seront examinés au sein d'autres instances de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, et dans l'intérêt d'une paix véritable, ma délégation, s'exprimant au nom du Gouvernement et du peuple de l'Érythrée, accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi. Je manquerais à mes devoirs si je ne remerciais pas le Département des opérations de maintien de la paix, dont le personnel a oeuvré sans relâche en vue d'accélérer la production de ce rapport. À cet égard, le Sous-Secrétaire général, M. Hédi Annabi, et son équipe du Bureau des opérations ont réalisé un travail remarquable. Nous remercions M. Annabi d'avoir informé ma délégation du contenu du rapport avant la publication de celui-ci.

Nous n'avons pas beaucoup d'observations à formuler sur le rapport puisqu'il s'agit surtout d'un texte technique. Je tiens toutefois à dire que ma délégation aurait préféré que le texte sur l'évolution de la situation humanitaire, qui apparaît dans la section III, soit plus équilibré. Ma délégation a en effet constaté que les renseignements fournis sur les deux pays ne sont pas vraiment parallèles. Nous estimons qu'il est très significatif que le rapport ne fasse pas mention des 71 000 Érythréens et Éthiopiens d'origine érythréenne qui ont été expulsés par l'Éthiopie, ni des victimes parmi les civils ou de la destruction délibérée, par l'armée éthiopienne, de l'infrastructure économique et sociale de l'Érythrée.

Le Secrétaire général a fait au paragraphe 48 de son rapport une proposition originale et importante au Conseil de sécurité. Le Gouvernement et la population de l'Érythrée appuient pleinement cette proposition. L'élargissement du mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), est crucial pour le processus de paix en cours entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Je prie donc le Conseil d'adopter les propositions présentées dans le rapport, y compris celle énoncée au paragraphe 48.

Ma délégation reconnaît que le Secrétaire général déploie des efforts importants pour instaurer une paix durable dans notre région en détresse. Les peuples de l'Érythrée et de l'Éthiopie se tournent maintenant vers le Conseil de sécurité pour qu'il prenne sans tarder une décision et veille rapidement et efficacement au déploiement de la Mission. J'espère sincèrement que le Conseil ne les décevra pas.

Compte tenu de la situation fragile que nous connaissons actuellement, je ne saurais trop insister sur l'importance primordiale d'agir rapidement. La mise en oeuvre de la troisième phase de la MINUEE, c'est-à-dire le déploiement complet de l'opération de maintien de la paix, doit avoir lieu sans délai. Le Gouvernement et la population de l'Érythrée sont reconnaissants au Conseil d'avoir adopté, le 31 juillet 2000, la résolution 1312 (2000) qui a donné lieu à la création de la MINUEE.

Dans le même ordre d'idées, nous tenons également à remercier l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Président Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie, et le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, des efforts constants qu'ils déploient pour ramener la paix dans notre région. Nous sommes également reconnaissants aux États-Unis et à l'Union européenne, qui ont été nos partenaires dans ce processus.

Pour terminer, je souhaite affirmer que le Gouvernement et la population de l'Érythrée attendent avec impatience l'arrivée des membres de la MINUEE en Érythrée. Au nom de mon gouvernement, je tiens à assurer le Conseil que nous allons collaborer pleinement avec la MINUEE afin qu'elle atteigne ses objectifs. Je demande encore une fois l'adoption rapide des propositions dont nous sommes saisis.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Tessema (Éthiopie) *(parle en anglais)* : Je voudrais vous remercier, M. le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de ce débat public sur le rapport du Secrétaire général concernant la mise en place d'une force de maintien de la paix en Éthiopie et en Érythrée. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de son rapport publié à un moment aussi opportun. Nous espérons que le Conseil de sécurité agira sans tarder et autorisera le déploiement de cette force.

Au cours du débat de ce matin, on a beaucoup parlé de la façon dont on aurait pu éviter cette guerre coûteuse entre mon pays et l'Érythrée, à tel point qu'on a presque l'impression que nous avons délibérément choisi de faire la guerre. Nous reconnaissons que cette guerre n'aurait pas dû avoir lieu. Nous nous dissocions

toutefois d'autres orateurs lorsqu'il s'agit de déterminer qui est responsable d'avoir lancé et mené cette guerre d'agression. À cet égard, nous avons la conscience tranquille. Non seulement avons-nous été victimes d'une agression flagrante, mais notre gouvernement et notre peuple ont fait de leur mieux pour y mettre fin de façon pacifique. Nous n'avons pas besoin de rappeler à certains membres du Conseil les épreuves que nous avons dû endurer pour faire respecter les mesures internationales visant à mettre fin à une agression flagrante commise par un pays voisin, l'Érythrée.

Depuis la signature à Alger, le 18 juin 2000, de l'Accord de cessation des hostilités, nous avons, pour notre part, continué tant en paroles qu'en action, de respecter strictement cet accord. Malheureusement, même à ce stade-ci, nous n'avons pas la chance d'avoir un partenaire. C'est dans ce contexte que l'Accord de cessation des hostilités exige que les deux parties fassent preuve d'un sens de la retenue, qu'elles ralentissent leurs activités de propagande négative, et qu'elles suspendent tous les actes commis avant la guerre. Malheureusement, une fois de plus, comme l'a signalé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des milliers de femmes et d'enfants sont déportés de l'Érythrée vers l'Éthiopie dans des conditions cruelles et inhumaines. Deux jours après la signature de l'Accord, 10 000 Éthiopiens ont été expulsés de l'Érythrée. À ce jour, le CICR n'a pas visité un seul prisonnier de guerre en Érythrée. Tout ceci ne contribue pas à l'établissement d'un climat de confiance.

Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général, je dois m'excuser car je n'ai pas eu la chance d'entendre l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Miyet. Néanmoins, nous avons lu ce rapport avec beaucoup d'attention et nous avons consulté le Secrétariat sur certains de ses aspects. Nous sommes heureux de dire que nous sommes satisfaits des principes généraux du rapport du Secrétaire général. La question centrale du mandat tient pleinement compte des éléments de l'Accord de cessation des hostilités signé à Alger. La taille de la Mission et d'autres questions de logistique sont acceptables. Bien sûr, d'autres questions plus détaillées et qui feront surface au jour le jour lorsque l'opération de maintien de la paix sera en place devront être réglées lors de consultations ultérieures. Cela étant dit, nous souhaitons réaffirmer notre dévouement total à l'Organisation des Nations Unies, et réitérer que nous allons coopérer avec elle dans ce domaine.

En ce qui concerne les allégations du représentant de l'Érythrée à l'encontre de mon pays, elles illustrent, malheureusement, l'expérience que connaît mon gouvernement depuis deux ans et demi. Il s'agit d'un mensonge éhonté, caractéristique du Gouvernement de l'Érythrée, qui soulève la question des réfugiés comme si la situation était nouvelle et que l'Éthiopie en était responsable. Nous n'allons pas y répondre, car ces allégations ne méritent pas de réponse.

Je souhaite rappeler au représentant de l'Érythrée que, bien que la situation en Érythrée soit réellement désespérée, mon gouvernement n'y est absolument pour rien.

De plus, nous avons donné notre parole aux médiateurs et à l'OUA à Alger que les points à l'ordre du jour du Conseil de sécurité seraient abordés au Conseil de sécurité, et que les points qui doivent être traités lors de pourparlers indirects seraient examinés dans ce cadre. Nous n'avons pas l'intention de mêler ces points, que ce soit ici ou là-bas. Malheureusement, c'est l'expérience que notre gouvernement a eue dans ses rapports avec le Gouvernement de l'Érythrée.

Cela étant dit, nous attendons avec impatience le déploiement de l'opération de maintien de la paix. Nous avons jusqu'à présent collaboré avec l'équipe qui est venue dans notre pays. Comme beaucoup d'autres orateurs l'ont dit, nous avons besoin de la communauté internationale pour remédier efficacement à la situation humanitaire que nous connaissons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général adjoint, M. Bernard Miyet, pour qu'il réponde aux commentaires qui ont été faits aux questions qui ont été posées.

M. Miyet (*parle en anglais*) : Ce sont, essentiellement, deux questions qui ont été posées, je crois – par le Représentant permanent des Pays-Bas et pas vous-même, Monsieur le Président. Je vais essayer d'y répondre avec quelques commentaires.

La première question – constamment débattue au Conseil de sécurité au cours de la retraite et qui devrait être abordée dans le rapport Brahimi et dans les délibérations à venir du Conseil – est liée aux assurances relatives à la nécessité de doter toutes les opérations de maintien de la paix de contingents professionnels suffisamment entraînés et équipés pour un déploiement éventuel. On a posé la question : pouvons-nous envoyer une mission ou même voter sur un projet de ré-

solution avant d'avoir ces assurances? C'est une question dont on délibère en ce moment et l'un des problèmes clefs qu'il va falloir résoudre.

En ce qui nous concerne, il y a eu, comme cela a été dit par le représentant de l'Érythrée, un effort continu de la part de mon Département, et en particulier de M. Annabi, pour essayer d'informer systématiquement à l'avance les parties de nos intentions et de tout ce que nous avons fait pour organiser et mettre sur pied la Mission. Nous l'avons fait dès le début et nous allons continuer à le faire pendant tout ce processus. Je me félicite de la qualité des relations établies avec les deux missions permanentes ici à New York et je tenais à remercier personnellement les ambassadeurs et leurs équipes de cet esprit de coopération et de cet échange permanent de vues et d'informations.

A partir de là, il est évident que, comme pour toute opération, nous comptons sur l'aptitude des pays fournisseurs de contingents à réagir rapidement et sur leur état de préparation. Il importe également de savoir que la diligence des nations qui fournissent des contingents et l'accord des pays d'accueil et des parties à un règlement sont indispensables à tout déploiement. Sans la conjonction de ces deux conditions – la diligence des uns et l'accord des autres – le Secrétariat doit s'attendre à de grandes difficultés. Nous devons donc toujours essayer d'aider les pays fournisseurs de contingents à se préparer et à s'équiper pour cela. Nous devons à tout prix convaincre les parties du professionnalisme et de l'impartialité de la force que nous mettons sur pied afin de mettre en oeuvre un accord de paix. Sur ce point nous devons toujours expliquer, informer et convaincre pour avoir la possibilité de réagir ensuite rapidement. Tous ces éléments ne sont pas juste du ressort du Secrétariat. Ils dépendent aussi des pays fournisseurs et des différentes parties, et ce n'est qu'avec la coopération et la compréhension de tous que nous pouvons travailler rapidement et professionnellement.

La seconde question soulevée par l'Ambassadeur van Walsum et par vous, Monsieur le Président, portait sur les informations faisant état de violations des sanctions. Sur ce point nous devons tout d'abord rappeler le texte de la résolution 1298 (2000) et la demande, faite au paragraphe 12, que tous les États, les organes compétents des Nations Unies et, le cas échéant, les autres organisations et parties intéressées informent le comité [...] des violations éventuelles des mesures. Cela doit être respecté par tous les organismes ou départements de l'ONU travaillant sur le terrain ou ailleurs. C'est à vous, Monsieur le Président, que l'on doit transmettre ces informations. Cela a déjà fait l'objet d'une proposition du Secrétaire général.

Il apparaît néanmoins clairement, au paragraphe 15 du rapport du 9 août (S/2000/785), que le mandat prévu dans ce texte est directement lié à l'Accord de cessation des hostilités signé par les parties et c'est ce que nous proposons au Conseil de sécurité en lui demandant son accord. Comme les membres du Conseil le savent, il existe un concept d'opérations – la taille de la force et la zone de déploiement – qui peut nous permettre d'appliquer ce mandat, mais qui ne nous donne pas les moyens ou l'orientation dont nous avons besoin pour tenter de suivre l'embargo – ce qui, du reste, ne fait pas partie des objectifs. C'est arrivé dans d'autres opérations de missions; et dans la mesure où il existe d'autres organes de l'ONU ayant la capacité d'obtenir des informations, elles seront mises à la disposition du Comité des sanctions. Mais ce n'est pas là la tâche ou le mandat de la Mission. Cela étant, nous ferons notre possible. Il est clair que cette mission n'a pas été mise sur pied dans ce but, mais nous nous efforcerons d'aider au mieux de nos possibilités.

Je voudrais enfin revenir sur ma première observation, relative au déploiement rapide, à laquelle on a fait allusion. Comme je l'ai dit, ce déploiement rapide ne dépend pas uniquement du Secrétariat. Nous pouvions l'assurer avec la bonne volonté, la coopération et la détermination de tous et je voudrais une fois de plus lancer un appel à la coopération de tous ceux qui peuvent y contribuer, les parties, les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de sécurité, pour que la chose soit possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint des éclaircissements et des réponses qu'il a apportés.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.